

DECISION MODIFICATIVE N°1-BUDGET GENERAL (Subv .CCAS)

M. RAGU présente le dossier indiquant que cette modification budgétaire concerne essentiellement une subvention qu'il est proposé d'attribuer au CCAS pour un montant de 60.000 euros, eu égard au vu des difficultés de trésorerie qu'il rencontre.

Pour financer cette subvention, une réduction du virement de l'autofinancement est proposé. Cette réduction est accompagnée de l'inscription des participations d'ERDF qui s'élèvent à 27.550,00 € pour l'enfouissement des réseaux boulevard des Lavandières, et à 55.520,00 € pour l'avenue du Pont Royal. En complément est également inscrite la subvention de l'ADEME pour un montant de 3000 € pour l'acquisition d'un véhicule électrique.

Des dépenses supplémentaires ont également été enregistrées concernant les clôtures de l'école Saint Exupery d'un montant de 650,00 €, pour la mare des Vrigneaux (500 €), pour les bornes de propreté. (17.900,00 €), pour un changement de matériel du stade (1800 €) en continuité de la réfection du stade. Des dépenses ont également été engagées pour du mobilier administratif de la mairie d'un montant de 1.350,00 euros.

Mme BORDE explique le fondement de cette demande de subvention. D'une part, les travaux de réfection du 55 Grande rue, d'un montant de 41.000€, ont été intégralement pris en charge sur le budget du CCAS. D'autre part, depuis le 1er janvier 2009 le CCAS prend en charge le temps de transport des aides à domicile et auxiliaires de vie d'un bénéficiaire à un autre, ce qui correspond entre 70 à 90% d'un salaire. Une perte d'heures de 350 heures (pour cause de départs en maison de retraite ou pour cause de décès) est constatée. En parallèle, une augmentation des subventions de fin

1

d'année. (gaz, électricité et Noël) ont été apportées. Désormais, le CCAS intervient sur ces aides dès la naissance du premier enfant.

Vu la nécessité de procéder à des modifications budgétaires sur le budget communal

Vu le projet,

Le rapport du Maire entendu.

APRES DELIBERATION. le Conseil Municipal, **PAR 27 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (M. GAUTRELET)**

APPROUVE la décision modificative n°1 au budget général telle que jointe à la présente

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du Budget Général telle que présentée ci-dessus.

42/2009
15 IX 2009